

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
12 janvier 2007
Français
Original : anglais

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)
concernant la République populaire démocratique de Corée****Note verbale datée du 10 janvier 2007, adressée au Président
du Comité par la Mission permanente du Qatar
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée et, se référant à sa note datée du 1^{er} novembre 2006 relative à l'application de la résolution 1718 (2006), a l'honneur d'informer le Comité des mesures que le Gouvernement qatarien a prises pour donner suite aux dispositions de la résolution.

Le Gouvernement qatarien a informé les autorités nationales compétentes (Ministères de l'intérieur, de l'économie et du commerce, Office général des douanes et des ports, Banque centrale, Qatar Airlines, Autorité maritime) des termes de la résolution. En conséquence, ces autorités ont indiqué qu'elles gèreraient les avoirs et les fonds des personnes et des entités désignées par le Comité comme participant aux activités menées par la République populaire démocratique de Corée dans le domaine nucléaire et appliqueraient l'interdiction de voyager visant ces personnes dès que la liste du Comité aurait été publiée.

